

Nos références :

1888343/1 /711379 / COMR46/ /G2 - Divers société

Vos références :

**FEDERATION FRANCAISE
D'HALTEROPHILIE - MUSCULATION
7 RUE ROLAND MARTIN
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE**

Attestation de parution

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans Le Parisien (édition 94) , rubrique ANNONCES LEGALES le 27.06.2016

Fait à Saint-Ouen, le 23/06/16,

Directrice Générale du Parisien et d'Aujourd'hui en France – Directrice de la Publication.



LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires

Contact commercial : 01 40 10 51 51 - Email : legales@leparisien.fr

25 av. Michelet 93405 Saint-Ouen Cedex - S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RC Nanterre B 389 505 850 - Tél : 01 40 10 51 51
Siège social : 738 rue Yves Kermen 92658 Boulogne Billancourt cedex - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850

**Avis d'opération d'apport partiel d'actif
entre la FFHM et l'AFPCPN**

La

**FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'HALTÉROPHILIE-
MUSCULATION (FFHM)**

association de la Loi 1901, déclarée en préfecture le 31 janvier 2001, dont le siège se situe **7, rue Roland**

Martin 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE, représentée par son Président, Marc ANDRIEUX, élu par l'Assemblée Générale (AG) le 10 mars 2013. Numéro SIRET 438 116 642 00036 / Numéro RNA W942000670 ; La **FFHM** a pour objet : - d'organiser, de contrôler et de développer la pratique de l'haltérophilie et de la musculation et de contribuer, par ces activités, au développement et à la promotion de l'éducation et de la culture, de l'intégration et de la participation à la vie sociale et citoyenne.

L'

**ASSOCIATION FRANÇAISE DE
CULTURE PHYSIQUE ET
CULTURISME NATUREL
(AFPCPN)**

association de la Loi 1901, déclarée en préfecture le 24 septembre 2015, dont le siège se situe **32, rue des Marronniers**

33110 LE BOUSCAT, représentée par son Président, Christian LACROIX, nommé par le Comité de Direction (CD) le 13 avril 2016. Numéro SIRET 813 760 527 00016 / Numéro RNA W332018782 ; L'**AFPCPN** a pour objet : - d'organiser, de contrôler et de développer la pratique de la culture physique et du culturisme et de contribuer, par ces activités, au développement et à la promotion de l'éducation et de la culture, de l'intégration et de la participation à la vie sociale et citoyenne.

Le traité d'apport partiel d'actif, validé par le comité directeur de la **FFHM**, le 22 mai 2016, doit être adopté par voie électronique par l'AG de la **FFHM** avec ouverture du vote le 22 juillet 2016 et fermeture du vote le 22 août 2016.

Le traité d'apport partiel d'actif, validé par le CD de l'**AFPCPN**, le 17 juin 2016, doit être adopté par voie électronique par l'AG de l'**AFPCPN** avec ouverture du vote le 18 août 2016 et fermeture du vote le 31 août 2016.

Après adoption par l'AG des deux associations et après signature du traité par les deux Présidents, l'apport de 31 050 Euros sera versé par la **FFHM** à l'**AFPCPN**.

Avis publié dans le Département du Val de Marne (94000) par la **FFHM** et dans le département de la Gironde (33000) par l'**AFPCPN**.

LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires

Contact commercial : 01 40 10 51 51 - Email : legales@leparisien.fr

25 av. Michelet 93405 Saint-Ouen Cedex - S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RC Nanterre B 389 505 850 - Tél : 01 40 10 51 51

Siège social : 738 rue Yves Kermen 92658 Boulogne Billancourt cedex - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850
